

LE CONSEIL MUNICIPAL dans sa séance du 9 octobre 2017 :

- ✓ Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville (CAPFT) pour la prise de compétence facultative relative au versement des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à compter du 1^{er} janvier 2018
- ✓ Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017/2023
- ✓ Institue le temps partiel dans la commune et en fixe les modalités d'application. Elles prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2017 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an.
- ✓ Attribue une subvention de
761 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Basse-Ham

8047 € à l'association UNICOM INTERPRO

900 € à l'Association Sportive et Socio-Educative des écoles de Basse-Ham

400 € à La Yole Hamoise

100 € à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite
- ✓ Adopte une convention de prêt des véhicules communaux aux associations locales et employés communaux
- ✓ Autorise le Maire
à signer les actes portant sur la vente de 2 terrains communaux d'une surface de 78 et 30 m²
à acquérir une parcelle d'une surface de 42 m²
à signer les actes correspondants à la vente des appartements de la résidence Grào Vasco
- ✓ Décide la prise en charge du coût d'ateliers d'écriture, animés par un intervenant extérieur auprès de la classe de CE1/CE2 de l'école Jean Monnet, pour la création d'un livre, pour un montant de 1362 €
- ✓ Décide de prendre en charge les frais pour la formation générale du BAFA dispensée à une animatrice du périscolaire, pour un montant de 480 €
- ✓ Décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 110 € à chaque bénévole du centre aéré